

REUNION DU 09 DÉCEMBRE 2013

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, Pierre **VALOGNES**, 1^{er} Adjoint, Catherine **LEVEQUE** (procuration de Mme **LALLEMAND** Nicolle), 2^{ème} Adjoint, Corinne **DURAND**, Jean-Jacques **COLLEVILLE**, Pascal **FREMONT** Pierre-Yves **LE BERRE**, Monique **FERRUT**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : Nicolle **LALLEMAND** (procuration à Mme **LÉVÊQUE** Catherine), Sylviane **GOIN**, Véronique **HURAU**L, Conseillères Municipales.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 03/12/2013.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 08. - votants = 09.

2013-051

MODICIATION D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Dans les statuts de Bayeux Intercom, il est indiqué (III) que le siège social de la Communauté de communes est actuellement fixé au 84 rue Saint Patrice à Bayeux.

Étant donné que les services de la Communauté de communes ont déménagé à la fin du mois d'octobre 2013, il vous est proposé de modifier les statuts en actualisant l'adresse du siège social de la Communauté de communes à l'adresse suivante : 4 Place Gauquelin Despallières – CS 62070 – 14406 Bayeux Cedex.

Ces statuts modifiés seront, si le vote est favorable, après transmission au contrôle de légalité, notifiés aux communes membres par un vote à la majorité qualifiée dans le délai de trois mois à dater de la notification, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT.

Si les conditions de majorités requises sont réunies, cette modification sera effective à compter de la prise de l'arrêté préfectoral constatant la modification des statuts.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur cette délibération.

Bayeux Intercom a délibéré favorablement le 17 octobre dernier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom.

Considérant la nécessité d'actualiser l'adresse du siège de Bayeux Intercom.

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la modification de l'adresse du siège telle que figurant dans le corps de la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en place de la présente délibération.

2013-052

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Madame le Maire-Adjoint présente la demande de Maître **LEMASLE** concernant le Droit de Préemption Urbain pour les parcelles A 75 et A 76, comprenant un immeuble bâti sur terrain propre. Monsieur le Maire étant concerné par cette vente se retire et le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres, de ne pas préempter.

2013-053

SCI PODAS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Maître **David NOËL**, avocat de la **SCI PODAS**, le 29 novembre dernier.

Le Conseil, dans l'état actuel des choses, ne souhaite pas encore se prononcer sur la rétrocession des parties communes du lotissement le Clos Saint Louis, les travaux n'étant pas terminés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Courrier de M. JASTALE** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur JASTALE, sollicitant un emplacement pour une vente ambulante.

- **Centre Opérationnel de la Gendarmerie** : Monsieur le Maire informe le Conseil que des visites vont être programmées au nouveau Centre Opérationnelle de la Gendarmerie de Caen. Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la brigade de Bayeux.

- **Remerciements** : Monsieur le Maire informe le Conseil des remerciements de Mme De Almeida.

- **Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de Saint Loup hors** : Le conseil municipal a décidé de ne pas solder le compte de l'association, comme le proposer M. VALOGNES mais d'utiliser les 6 276,48 € pour de futurs travaux d'entretien de l'église.

Vu et vérifié par le Maire,
Samuel DUMAS